



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU
Mardi 17 avril 2018**

| | | PRESENT | EXCUSE | ABSENT |
|--|---|---------|--------|--------|
| Représentants des usagers | M. Pierre LE BARS | x | | |
| | M. François LE FLOCH | x | | |
| | M ^{me} Anne-Marie LE MOING | x | | |
| | M ^{me} Madeleine LE MOULLAC | | x | |
| Représentants des familles | M ^{me} Marie-Pierre LE MOING | | x | |
| | M. Bertrand LE GUENNEC | | x | |
| | Mme RAULT | | x | |
| | Mr FRABOULET | x | | |
| Représentante du personnel | Mme Brigitte ROLLAND | x | | |
| Représentant du Conseil d'Administration | M ^{me} Marie-France PAILLARD | x | | |
| Directeur | M ^{me} Christelle MATHIEU-RIOU | x | | |
| Cadre de santé | M ^{me} Fabienne LE BLANC | x | | |
| Animatrice | M ^{me} Hélène CABO | x | | |
| Secrétaire | M ^{me} Maryse ETIENNE | | x | |

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du 17/10/2017
 - 2) Approbation de l'état réalisé des recettes et dépenses (ERRD)
 - 3) Affectation des résultats 2017
 - 4) Approbation des objectifs de l'évaluation interne
 - 5) Explications sur le contrat pluriannuel d'objectifs et moyens (CPOM)
 - 6) Questions diverses
-

Début de séance à 10 h 30

Le compte rendu du conseil de la vie sociale du 17 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

1. Présentation de l'état réalisé des recettes et dépenses (ERRD)

1.1. Activité de l'année 2017

Dans un premier temps, Mme MATHIEU-RIOU revient sur la demande faite par Mr LE GUENNEC, représentant des familles, sur le prix de revient des repas.

- Petit déjeuner et goûter : 0.50 €

- Repas : 5.06 € soit 1.89 € de matières premières et 3.17 € de rémunération pour le personnel de cuisine.

En 2017, il y a eu 23 décès et 28 entrées en hébergement permanent ce qui est sensiblement inférieur à 2016 (32 décès et 33 entrées). L'année 2016 avait été une année exceptionnelle quant aux mouvements de résidents.

L'âge moyen des résidents à l'entrée est de 86 ans soit 2 ans de plus qu'en 2016 et 4 ans de plus qu'en 2015.

Parallèlement, la durée moyenne de séjour diminue d'1 an, elle est de 3 ans et 18 jours contre 4 ans et 1 mois en 2016. Cela est en lien avec l'évolution de l'âge moyen à l'entrée et un état de santé plus précaire des résidents entrants.

En hébergement permanent, l'établissement a accueilli 24 personnes pour 25 séjours. La durée moyenne de séjour est de 72 jours. Les séjours sont plus longs car beaucoup étaient destinés à une période d'attente vers un hébergement définitif dans un autre établissement plutôt que de répit d'aidants ou de retour à domicile. L'âge moyen des résidents accueillis en hébergement temporaire est de 86 ans, moyenne identique à l'année précédente.

Les résidents entrés en 2017 proviennent majoritairement de la commune et du canton (53.57%) comme les années précédentes mais en diminution par rapport à 2016.

En hébergement temporaire, l'origine géographique est plus diversifiée bien que

En hébergement permanent, le taux d'occupation est de 99.88% sur la base de journées théoriques (365 jours x 87 places = 31755) soit 31176 journées réalisées. C'est un taux d'occupation élevé au regard de la prévision. A savoir qu'une facturation du forfait hébergement est appliquée depuis le jour de réservation.

Après un pic de journées d'hospitalisation en 2015, la tendance est à la baisse. L'établissement limite les hospitalisations autant que possible et favorise des retours plus rapides dans l'établissement en s'associant parfois à l'équipe de soins palliatifs ou au service d'HAD (Hospitalisation à Domicile).

1.2. Bilan social 2017

Le tableau des effectifs est conforme au tableau validé dans la convention tripartite de 2010. Depuis octobre 2017, le poste de médecin coordonnateur est pourvu. Il est occupé par le Dr DANIEL.

L'effectif est de 81 personnes physiques. Pour répondre à la question de Mr LE BARS, représentant des usagers, les personnes qui sont à temps partiel sont des personnes qui en ont fait le choix (80%). Un agent est à 50% parce qu'il est reconnu travailleur handicapé et ne peut pas exercer sur une quotité de temps supérieure.

En 2017, il y a une baisse notable des accidents de travail. Les formations mises en œuvre y ont contribué ainsi que la participation du CHSCT. Sur 14 déclarations d'accident de travail, 3 ont donné lieu à des arrêts de travail.

Les arrêts pour maladie ordinaire ont également diminué. Sur les 2 ou 3 premiers jours, on essaie de ne pas remplacer en retirant la personne qui est de journée. Sur les arrêts longs, les

agents sont remplacés car le remplacement en interne à ses limites puisqu'il faut ensuite rendre les jours de repos supprimés.

L'établissement est assuré pour compenser les frais liés à ces absences. Des franchises différentes sont appliquées en fonction du motif de l'absence.

En 2017, 395 jours de formation ont été réalisés ce qui représente 1.3 ETP d'absence sur l'année. Les thèmes abordés étaient très variés.

Un accent a été mis sur la formation « Gestes et Postures » et « Manutention puisque 4 groupes ont été formés.

De plus, une IDE a pu s'engager dans un Diplôme Universitaire en Soins Palliatifs ce qui est une réelle plus-value pour l'établissement.

1.3. Gestion financière de l'établissement

En fin d'année 2017, un rachat de l'emprunt a été effectué, avec un remboursement partiel de 594 982.16 €. L'emprunt précédent était à taux variable (1.89%), aujourd'hui l'emprunt est à taux fixe (1.99%) pour 18 ans soit un gain de 4 ans par rapport à l'emprunt précédent. Cela a supposé le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé de 154 000 €.

Sur la section d'exploitation, le résultat cumulé 2017 s'élève à 50 450.78 € (70 372.26 € en 2016). Seule la dépendance reste excédentaire ce qui implique d'être prudent dans les prochaines années.

Pour ce qui concerne les dépenses d'exploitation, on remarque une augmentation des dépenses d'alimentation ce qui s'explique par un reliquat de factures de 2016 imputées en 2017, par l'enrichissement des plats avec l'ajout de légumineuses, par le remplacement du jus d'orange concentré par un pur jus, par la consommation plus importante de yaourts pour favoriser la nutrition et l'hydratation ainsi que par l'augmentation des matières premières. Il faut prendre en compte que plus de 6000 repas supplémentaires ont été servis en 2017.

Proposition d'affectation des résultats :

| Section | Montant | Proposition d'affectation |
|-------------|-----------------|---|
| Hébergement | 2392.61 | 10682 : 10000 € (investissement) 11031 : 13928.61€ (réduction des charges d'exploitation) |
| Dépendance | 23429.68 | 10682 : 12000 € (investissement) 11032 : 11429.68 € (réduction des charges d'exploitation) |
| Soins | 3092.49 | 10682 : Excédent affecté à l'investissement |
| | 50450.78 | |

Les membres du cvs émettent un avis favorable :

- 1) A l'état réalisé des recettes et dépenses
- 2) A l'affectation des résultats proposée

1.4. Réalisations de l'année 2017

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité, l'évaluation interne a été commencée en mai 2017 et terminée en février 2018.

Plusieurs groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année : Groupe Anniversaires, groupe, annonce des décès, groupe Accueil, Groupe Bien-être.

Un médecin coordonnateur a été recruté en collaboration avec 2 autres EHPAD. Le Dr DANIEL a pris ses fonctions en octobre 2017.

Mme FRANCOIS-HAUGRIN, cadre de santé, a demandé sa mutation. Mme LE BLANC a pris sa suite de puis le 4 septembre 2017.

Nous avons accueilli une nouvelle ergothérapeute, Mme GUERVENOU depuis octobre.

2. Présentation de l'évaluation interne

Le logiciel AGEVAL a servi de support à l'évaluation interne. Ce même logiciel nous permet d'intégrer la gestion documentaire de l'établissement (procédures et protocoles) et le suivi du Document Unique.

6 groupes pluridisciplinaires ont été constitués pilotés par un binôme, ils se sont réunis autour de 7 thématiques.

Présentation des thématiques et des objectifs principaux par Mme MATHIEU-RIOU.

Un avis est demandé aux membres du CVS pour valider les objectifs.

Avis favorable à l'unanimité.

Mr LE BARS, représentant des résidents ajoute que « *cela va dans le bon sens, on est même en avance* ».

3. Présentation du CPOM

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) remplace la Convention Tripartite. Il est conclu pour 5 ans. Il fige donc les moyens pour 5 ans.

Une visite conjointe des représentants de l'ARS et du Conseil Départemental aura lieu le 23 mai prochain.

Les objectifs sont au nombre de 13. Ils ressortent du diagnostic partagé, de l'évaluation externe et de l'évaluation interne.

Les objectifs sont déclinés en fiches actions. Pour exemple :

Fiche 1 : créer un GCSMS entre établissements du Morbihan.

Le GCSMS est un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale, il devrait réunir 20 établissements publics hospitaliers (EHPAD et Centre Hospitalier de NIVILLAC).

Il s'agit de mutualiser des moyens pour la formation, le recrutement de certains professionnels (Qualificien...), négociation de contrats de maintenance... Ce n'est pas une fusion, chaque établissement reste autonome, et fait ses choix. Le GCSMS pourrait être un interlocuteur unique face à l'ARS. Chaque établissement serait représenté par 1 membre du CA et son directeur.

Fiche 2 : Assurer un meilleur soutien aux aidants

Cela pourrait passer par la création d'un café des aidants pour favoriser un temps de rencontre et d'échanges entre les familles des résidents.

Fiche 3 : Améliorer la prise en soin de la fin de vie et de la douleur....

Mr LE BARS, représentant des résidents demande si l'établissement a l'obligation d'avoir un référent douleur.

Mme MATHIEU-RIOU répond qu'il n'y a pas d'obligation mais pour autant l'établissement mesure l'importance de la prise en charge de la douleur et qu'il y a une infirmière de l'établissement qui fait actuellement un Diplôme Universitaire de Soins Palliatifs et qui va pouvoir partager ses connaissances sur la prise en charge de la douleur.

4. Retour budgétaire

Le conseil départemental a fait son retour sur le budget.

Dans le cadre de l'application du GIR départemental, l'établissement a une perte de 3 425 €.

5. Questions diverses

- Projet architecture dans la salle de Restauration :

Une réflexion est menée, dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire, pour réagencer la salle de restauration.

En effet, il existe un problème de maintien de température dans cette salle où il y a de nombreux courants d'air l'hiver du fait de son ouverture sur l'entrée de la résidence et le grand volume à chauffer avec les plafonds hauts où se concentre la chaleur. De plus l'été, il y fait très chaud du fait des vitrages importants.

Il s'agit aussi de rendre cette pièce plus chaleureuse par son ambiance.

Le travail se fait en collaboration avec une architecte. La proposition de l'architecte est étudiée par le groupe et présentée aux résidents et autres professionnels. Une simulation de l'aménagement des espaces va se faire sur les prochaines semaines pour vérifier la faisabilité et l'adaptation aux besoins.

- Mme PAILLARD, représentante du Conseil d'Administration, propose que la section Danse Bretonne du Club des retraités vienne animer un après midi. La proposition est retenue. A organiser.

- Mr LE BARS, représentant des résidents demande s'il y a une représentation syndicale dans l'établissement. Mme MATHIEU-RIOU répond que la CFDT est représentée et que 4 jours de décharge syndicale sont prévus chaque mois.

-Mr LE BARS évoque une émission de télévision sur France 5 animée par le Dr Michel CIMES où il a appris à bien regarder les étiquettes des produits alimentaires. Il donne comme exemple les yaourts nature sucrés qui contiennent l'équivalent de 4 à 5 morceaux de sucre. Il préfère donc manger des yaourts sans sucre et dit qu'il n'en a pas toujours à disposition.

La séance est levée à 12h15

Fait à Noyal-Pontivy, le

Le secrétaire de séance,

M. FRABOULET Patrick



